



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : 12.12.2016
 Date d'affichage du compte-rendu : 20.12.2016
 Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
 Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 19

Le dix-neuf décembre deux mille seize, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint, M. Arthur JONES, Mme Jacqueline LORET, M. Patrick COIRAULT, M. Pascal TRUTEAU, Mme Dominique COIRIER, Mme Sylvie COUTEAU, M. Stéphane VASLIN, Mme Séverine BERLAND, Mme Stéphanie ROBERT, Mme Ginette HAYE, Mme Annie GONNORD, M. Patrick PETIT et Mme Peggy AUGUSTIN.

ETAIT ABSENT : M. Christian GRIPPON qui a donné pouvoir pour voter en ses lieu et place à Mme Séverine BERLAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Joel PROUST.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Après adoption du compte-rendu de la séance du 12 Décembre 2016, le Conseil Municipal délibère comme suit :

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- adopte les propositions de réajustements de crédits nécessaires en fin d'exercice 2016.
- confirme la volonté d'opérer les affectations suivantes pour rétablir la concordance entre les dépenses et les emprunts qui ont respectivement été enregistrés sur chacun des budgets, au titre des travaux d'aménagement de la rue des Fils Fouquaud et de la rue du Département :
 - 49 689.18 € affectés au BA Service des Eaux pour les travaux de réseau d'eau – il est précisé que la durée de l'amortissement correspondant à cette dépense est fixée à 20 ans, comme pour les travaux récents Rue Maurice Gadioux et à Péchiot.
 - 108 372.84 € affectés au BA Parc Locatif pour la construction des 3 garages.

RENOVATION DE LA MAIRIE – CHOIX DES ENTREPRISES

Suite à la consultation lancée pour les travaux, la commission « Finances-Marchés Publics » a procédé à l'ouverture des 41 plis reçus. En l'absence d'offre recevable pour le lot 3 (Charpente bois et escalier) et le lot 8 (sols durs, faïence), une nouvelle consultation a été lancée pour ces 2 lots infructueux avec une date limite de réception le 05.01.2017.

Monsieur Trocmé et son économiste sont venus présenter le rapport d'analyses des offres reçues au titre des 10 autres lots le 12/12/2016. Monsieur le Maire rappelle les critères de sélection des offres : Prix : 40% et Valeur technique : 60%. Le nombre d'offres est respectivement le suivant pour chacun des 12 lots :

Lot 1	Gros Œuvre	6
Lot 2	Ravalement	4
Lot 3	Charpente Bois Et Escaliers	1
Lot 4	Couverture Zinguerie	3
Lot 5	Menuiseries Extérieures Bois / Serrurerie	2
Lot 6	Cloisons Sèches	6
Lot 7	Menuiseries Intérieures	2
Lot 8	Sols Durs - Faïence	1
Lot 9	Peintures - Sols Souples	5
Lot 10	Appareil Elévateurs	4
Lot 11	Chauffage - Ventilation	4
Lot 12	Chauffage - Vent	4
Total		42

Monsieur le Maire présente le résultat des offres pour chacun des 12 lots. Sur sa proposition, le Conseil Municipal retient les options 2 et 3 parmi les 3 suggérées :

option n°1 : Ventilation Simple Flux
option n°2 : Automate de régulation en sous-station avec imagerie programmable à distance et protocole Web Embarqué
option n°3 : Comptage énergie thermique

Il commente la synthèse des offres les mieux-disantes se décomposant ainsi :

N° lot	Lot	Estimation	Proposition mieux-disant	Entreprises retenues
01	Gros-Œuvre	118 500,00 €	126 525,49 €	COLIN
02	Ravalement	139 000,00 €	116 459,78 €	UNISCOP
03	Charpente bois et escaliers	136 000,00 €	136 000,00 €	Estimation
04	Couverture ardoise - Zinguerie	22 000,00 €	20 928,40 €	J. ROBERT
05	Menuiseries extérieures bois – Petite serrurerie	118 000,00 €	137 592,00 €	ROY COUTEAU
06	Cloisons sèches - Faux plafonds	99 000,00 €	86 914,50 €	SOCOBAT - variante
07	Menuiseries intérieures	66 000,00 €	87 043,10 €	EBENISTERIE CREATION Variante 2
08	Sols durs - Faïence	12 000,00 €	12 000,00 €	Estimation
09	Peintures - Sols souples	41 000,00 €	45 013,56 €	BOUCHET Frères
10	Appareil élévateur	32 000,00 €	31 700,00 €	KONE
11	Chauffage - Ventilation – Plomberie sanitaire	121 700,00 €	112 000,00 €	AZAY CHAUFFAGE
12	Electricité	68 000,00 €	69 623,00 €	AMIBAT

Total	973 200,00 €	981 799,83 €	
Différence		8 599,83 €	Soit 0.88 %

Monsieur le Maire dresse le plan de financement actualisé en fonction de ces montants et des notifications d'aides reçues. Il précise que le FEDER initialement notifié a été supprimé, eu égard au montant global des aides attribuées et notamment, du fait de celle du Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer, accordée au titre du TEPCV (Territoire à Energie Positive Pour La Croissance Verte).

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	981 799,83 €	DETR	138 000,00 €
Options	3 428,37 €	Subvention soutiende l'Etat	336 300,00 €
Frais indirects	125 003,45 €	FEDER	- €
Total HT	1 110 231,65 €	Cap 79	42788,00 €
TVA	222 046,33 €	Cap 79 aide à la décision	3 925,00 €
		TEPCV	200 000,00 €
		ADEME	1 512,00 €
		Autofinancement	391 206,10 €
		FCTVA	218 546,88 €
TOTAL TTC	1 332 277,98 €	TOTAL	1 332 277,98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Valide le choix des entreprises ainsi établi, regrettant cependant le faible nombre d'entreprises locales.
- Valide le montant prévisionnel (dans l'attente des offres pour les lots 3 et 8), de l'opération intégration faite des options établi à 1 332 278 € TTC.
- Valide le plan de financement prévisionnel ainsi présenté.

ARRET DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME AVANT ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle que l'évolution du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme a été lancée début 2015. La commission élargie a mené un travail assidu et rigoureux, également très apprécié par Monsieur Bonhomme du bureau « Sites et Projet » coordinateur. Elle est publiquement remerciée pour son implication et sa constructivité.

Elle s'est réunie 15 fois au gré des opérations : Diagnostic, PADD, Présentation projet zonage... La population a aussi pu être informée des travaux, à l'occasion de 3 réunions publiques.

Le Conseil Municipal a pour sa part, été associé aux étapes suivantes : Diagnostic (juillet 2015), PADD (février 2016), Présentation du projet de règlement et de zonage (septembre 2016), Réunion de synthèse (16 Décembre 2016)

Le dossier complet, qui est à la disposition des élus, sera transmis en janvier aux Personnes Publiques Associées qui pourront émettre leurs remarques dans un délai de 3 mois. Puis, l'enquête publique sera lancée pour l'expression de la population pour 1 mois, à compter d'avril. L'approbation du Plan Local d'Urbanisme devrait être officialisée à la fin de l'été.

Les élus échantent quant aux contraintes administratives et légales respectives du Plan Local d'Urbanisme et du Règlement National d'Urbanisme qui s'appliquerait en l'absence de PLU.

Monsieur le Maire précise par ailleurs, que le transfert obligatoire de la compétence « Urbanisme » à la Communauté de Communes créée au 01.01.2017 entrainera probablement, le fait que la fin de la procédure lui soit confiée. Des précisions sont attendues de la part des services préfectoraux qui ont été interrogés à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme émanant d'une année de réflexion et de travaux.

MISE EN VENTE DE 7 LOGEMENTS HLM - RUE MAURICE GADIOUX

La Préfecture a notifié la volonté de la SA D'HLM de proposer à la vente, les 7 logements situés rue Maurice Gadioux. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de cette mise en vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis de principe qui permet à la Sa HLM de poursuivre sa réflexion.

PROPRIETE LEDUC – RELANCE DES VENDEURS

Monsieur le Maire rappelle le contexte de ce dossier, pour les élus qui ne siégeaient pas au moment des premiers contacts avec les Consorts Leduc en 2014. Ces échanges avaient conduit le Conseil Municipal à refuser, en Mai 2015, de donner suite à la proposition de vente de leur propriété rue Robert Béchade, compte tenu du montant demandé.

L'un des Consorts Leduc a récemment repris contact avec Monsieur le Maire pour indiquer que la famille accepterait un prix de vente revu à la baisse, proche de ce qu'avait évoqué la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas, dans l'immédiat, donner suite à cette proposition, malgré un intérêt évident pour la commune, à long terme, de se constituer une réserve foncière.

ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Préfet des Deux-Sèvres a, par arrêté du 30 novembre 2016, porté création de la nouvelle communauté de communes du Cellois, du Cœur du Poitou, du Mellois et du Val de Boutonne à effet au 1^{er} janvier 2017. Il rappelle que seuls 4 conseillers communautaires parmi les 6 conseillers communautaires actuels, siégeront au sein de la nouvelle Communauté de Communes.

Informé du souhait formulé par M. Patrick Petit de se consacrer davantage à la commune d'une part et du retrait volontaire de Mme Nicole Bettan d'autre part, le Conseil, à l'unanimité, élit les 4 conseillers qui siégeront au sein du nouveau conseil communautaire. Il s'agit de M. Fabrice Michelet, Mme Sylvie Magnain, M. Joël Proust, M. Arthur Jones.

DENOMINATION DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Préfet des Deux-Sèvres a, par arrêté du 30 novembre 2016, porté création de la nouvelle communauté de communes du Cellois, de Cœur du Poitou, du Mellois et de Val de Boutonne, au 1^{er} janvier 2017. Ainsi que cela avait été indiqué, le nom de ce nouvel EPCI est provisoire.

En effet, à l'issue des travaux de la commission thématique « Communication » et du comité exécutif, il a été décidé, après la consultation citoyenne de cet été, de proposer aux conseils municipaux les noms ci-après :

➤ **Communauté de communes du Poitou-Mellois :**

Même argument - « Mellois » : Cœur du territoire, entité géographique - référence au Pays Mellois. « Poitou » car facilement localisable au niveau national

➤ **Communauté de communes du Mellois en Poitou :**

Argument développé - « Mellois » : Cœur du territoire, entité géographique - référence au Pays Mellois. « Poitou » car facilement localisable au niveau national.

➤ **Communauté de communes du**

➤ **Sud Deux-Sèvres :**

Argument développé - Significatif par rapport à la situation géographique et aucun lien avec les anciennes communautés de communes.

A l'issue des vœux émis par l'ensemble des conseils municipaux, le Conseil Communautaire de ce nouvel EPCI délibérera sur le nom qui arrivera en tête. Monsieur le Maire précise enfin que le nom choisi par chaque conseil municipal, représentera 1 voix.

Après en avoir largement délibéré, les élus votent pour chacun des noms, le nombre de voix est le suivant :

- CC du Poitou Mellois : 9 voix
- CC du Mellois en Poitou : 1 voix
- CC du Sud Deux-Sèvres : 8 voix

Madame Berland n'ayant eu aucune consigne à ce sujet, annonce qu'elle s'abstient au titre du pouvoir qu'elle détient de Monsieur Gripon.

Le Conseil Municipal de Chef Boutonne propose, au regard de ce vote, que le nom soit CC Poitou Mellois.

NUMEROTATION DES RUES – AJUSTEMENTS

Il convient de compléter la numérotation où elle était absente et de l'ajuster dans certaines rues où elle était anarchique du fait de rajouts au gré des besoins et du temps, de « Bis », « Ter » etc. Monsieur le Maire commente les propositions concernant respectivement :

Les Champs forts, Rue des Trois Versennes, Rue Font Renard, Rue Chemin Vert, Chemin des Vaux, Place Pré, Les Gonds, Le Moulin Neuf, Rue de la Talonnière, Avenue Fils Fouquaud.

Les riverains concernés seront informés par courrier nominatif qui précisera par ailleurs, les modalités de la participation de la commune, pour pallier aux frais occasionnés par le changement d'immatriculation des véhicules.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargée de l' « Animation de la ville » et de la « Communication » annonce que la Commission Communication travaille actuellement à l'élaboration des 2 journaux municipaux qui seront à distribuer fin décembre-début janvier.

Madame Nicole Bettan adjoint transmet les remerciements formulés par les nouveaux gérants du « Sèvre » pour l'article annonçant leur arrivée, paru dans le journal communal.

Monsieur Joël Proust adjoint chargé des Travaux -Voirie et de la Valorisation du patrimoine rappelle la réunion de sa commission le mardi 20.12.2016 à 18h30.

Monsieur le Maire évoque diverses informations ou sujets d'actualité parmi lesquels :

- La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est confirmée, le 10.01.2017 à 19 heures, pour l'attribution des lots 3 et 8 du projet de rénovation de la mairie.
- La date du déménagement des services de la mairie est confirmée le 6 janvier 2017.

Madame Sylvie Couteau déléguée titulaire au Lycée des Métiers JF Cail et au Collège F Truffaut indique que ses horaires professionnels ne lui permettent plus de siéger au sein de ces 2 établissements et demande à être remplacée.

A l'unanimité, la candidature spontanée de Monsieur Rodolphe FOURRÉ est validée. Il est rappelé que le délégué suppléant reste Madame Séverine BERLAND.

Monsieur Patrick Petit transmet une remarque qui lui a été faite au sujet de la non ouverture des WC de l'église Notre Dame, pendant les offices ou cérémonies. Il est répondu que les personnes qui officient ont la clé d'accès pour ouvrir et fermer au gré de l'utilisation de l'église. Elles seront recontactées à ce sujet.

Madame Sylvie Magnain regrette la dégradation de la porte de la cabine WC située côté nord de la prairie du Château de Javarzay.

Puis Monsieur le Maire renouvelle ses remerciements pour la qualité et la quantité du travail collectif accompli en 2016 et souligne l'esprit d'équipe qui anime chacun des élus.

La séance est close à 22h40.

Ainsi délibéré, le 19 Décembre 2016 en Mairie de Chef Boutonne.

Le Maire,
Fabrice MICHELET.